

#### N°CT2024.3/057-1

L'an deux mille vingt-quatre, le dix neuf juin à dix-neuf heures quatre, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

<u>Etaient présents</u>, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Pauline ANAMBA-ONANA vice-présidents.

Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Julien BOUDIN, Madame France BERNICHI, Monsieur Michel TEISSEDRE, Monsieur Michel TEISSEDRE,

#### Etaient absents représentés avant donné pouvoir :

Monsieur Denis OZTORUN à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Virginie DOUET à Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Vincent GIACOBBI à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

## Etaient absents excusés :

Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Rosa LOPES, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique HACHMI.

Nombre de votants : 75 Vote(s) pour : 65 Vote(s) contre :0

Informations sur l'accusé de réception		
Envoyé à	Préfecture de Créteil	
le	26/06/24	
Accusé réception le	26/06/24	
Numéro de l'acte	CT2024.3/057-1	
Identifiant télétransmission	094-200058006-20240619-lmc154817-DE-1-1	



Abstention(s): 0

Ne prend pas part au vote : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	26/06/24
Accusé réception le	26/06/24
Numéro de l'acte	CT2024.3/057-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20240619-lmc154817-DE-1-1



## N°CT2024.3/057-1

OBJET: Plan local d'urbanisme - Modification de droit commun du plan local

d'urbanisme de la commune de Créteil "Boulle - Chemin des Mèches" - Bilan

de la concertation.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et R.153-20 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2024.2/033-2 du 3 avril 2024 approuvant les modalités de concertation dans le cadre de la procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Créteil ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2024-012 du 14 mars 2024 prescrivant la procédure de droit commun du PLU de la commune de Créteil ;

**VU** le PLU de la commune de Créteil approuvé par délibération du conseil municipal le 4 octobre 2004, modifié en dernier lieu par délibération du conseil de territoire n°CT2023.3/050 en date du 21 juin 2023 ;

**CONSIDERANT** que le PLU de la commune de Créteil a été approuvé par délibération du conseil municipal le 4 octobre 2004, modifié en dernier lieu par délibération du conseil de territoire n°CT2023.3/050 du 21 juin 2023 susvisée ;

**CONSIDERANT** que, par arrêté n°AP2024-012 du 14 mars 2024 susvisé, le Président a engagé une procédure de modification du PLU de la commune de Créteil afin de modifier le règlement pour permettre l'aménagement de projets immobiliers (résidentiels, logements et mixte) à travers la création de secteurs de plan masse sur des sites accueillants aujourd'hui :

- Un bâtiment à usage de bureaux et d'activités situé sur l'îlot compris entre la rue Saint-Simon et la rue André Charles Boulle ;
- Un centre de formation situé chemin des Mèches :

Informations sur l'accusé de réception		
Envoyé à	Préfecture de Créteil	
le	26/06/24	
Accusé réception le	26/06/24	
Numéro de l'acte	CT2024.3/057-1	
Identifiant télétransmission	094-200058006-20240619-lmc154817-DE-1-1	



**CONSIDERANT** que, compte tenu de l'objet de la modification, celle-ci est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ; qu'il a donc été réalisé une évaluation environnementale qui a été adressée à la Mission régionale de l'autorité (MRAe) le 25 avril 2024 ; qu'en parallèle, le projet de modification a été adressé aux personnes publiques associées (PPA) ;

**CONSIDERANT** qu'ainsi et conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme susvisé, la procédure de modification de droit commun du PLU de Créteil a fait l'objet d'une concertation tout au long de la procédure ;

**CONSIDERANT** que, par délibération n°CT2024.2/033-2 du 3 avril 2024 susvisée, le conseil de territoire a approuvé les modalités de concertation suivantes :

- La parution d'un article sur les sites Internet de la ville de Créteil et de GPSEA;
- La mise à disposition du projet de modification papier et d'un registre destiné à recevoir les observations du public au sein des locaux de la Direction de l'urbanisme de la mairie de Créteil et de la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA ainsi que sur le site administratif du registre numérique créé à cet effet;
- La mise en place d'un registre numérique et la création d'une adresse électronique afin de recueillir les observations du public ;

**CONSIDERANT** que la mise à disposition du dossier s'est tenue du 15 avril au 17 mai 2024 inclus ; que l'article sur la modification a été mis en ligne sur les sites Internet des deux collectivités début avril 2024 ; qu'aucune observation n'a été déposée ;

**CONSIDERANT** qu'il apparaît ainsi que les modalités de concertation définies par la délibération susmentionnée ont bien été mises en œuvre et ont fait l'objet de la publicité nécessaire pour permettre la participation du public ; que ces différents moyens ont permis d'informer les habitants et de recueillir leurs avis et remarques ;

**CONSIDERANT** qu'à l'issue du délai offert à la MRAe et aux PPA pour rendre un avis sur le dossier, une enquête publique sera organisée en septembre 2024 ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 13 JUIN 2024, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Informations sur l'accusé de réception		
Envoyé à	Préfecture de Créteil	
le	26/06/24	
Accusé réception le	26/06/24	
Numéro de l'acte	CT2024.3/057-1	
Identifiant télétransmission	094-200058006-20240619-lmc154817-DE-1-1	



**ARTICLE 1:** TIRE le bilan, ci-annexé, de la concertation menée dans le cadre de

la modification de PLU de la commune de Créteil « Boulle -

Chemin des Mèches ».

**ARTICLE 2: DIT** que le bilan de concertation du public sera joint au dossier de

modification soumis à enquête publique à la Direction de l'urbanisme de la mairie de Créteil, située 1 place Salvador Allende à Créteil et à la Direction des affaires juridiques, des assemblées et

du patrimoine de GPSEA, située 14 rue Le Corbusier à Créteil.

**ARTICLE 3**: **DIT** que la présente délibération sera publiée sur le site Internet de

GPSEA (<u>www.sudestavenir.fr</u>) et fera, durant un mois, l'objet d'un affichage en mairie de Créteil, 1 place Salvador Allende à Créteil et

au siège de GPSEA, 14 rue le Corbusier à Créteil.

FAIT A CRETEIL, LE DIX NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Le Président,



Signé Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception		
Envoyé à	Préfecture de Créteil	
le	26/06/24	
Accusé réception le	26/06/24	
Numéro de l'acte	CT2024.3/057-1	
Identifiant télétransmission	094-200058006-20240619-lmc154817-DE-1-1	



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	26/06/24
Accusé réception le	26/06/24
Numéro de l'acte	CT2024.3/057-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20240619-lmc154817-DE-1-1